



Séance du 23 septembre 2022 à 19h15

Délibération du Conseil Municipal n°2022-27

Nombre de conseillers : 14

Présents : 13

Absents : 1

dont représentés : 0

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

19 septembre 2022

**Date de transmission
en Préfecture :**

29 septembre 2022

Date de publication :

29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Étaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : /

Absents excusés : Mme Frédérique CHOUFFOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Frédéric PETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Subventions aux associations

Mme Valérie ORIAT présente les demandes de subvention qui nous sont parvenues depuis le dernier Conseil Municipal.

Elle rappelle que la Commune dispose d'un reliquat de 1 680 € sur les 6 800 € inscrits au budget primitif 2022.

Ayant entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **ACCORDE** les subventions suivantes sur l'exercice 2022 :

- ✓ Association « Athletic Club Anjoutey-Bourg » : 150 €
- ✓ Association des Médailleurs militaires de Giromagny-Rougemont : 100 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER